

LISTE DES DELIBERATIONS Conseil Municipal du 23 FEVRIER 2026

Article R 2121-15 du CGCT modifié par l'ordonnance n° 2021-1310 du 07/10/21 : Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le secrétaire.

Délibération **20260223003** OBJET : **Convention relative à l'entretien d'un busage d'eaux pluviales traversant une propriété privée**

Approuvée (Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0)

Déposée en Sous-Préfecture le 24/02/2026

NOM Prénom	FONCTION	SIGNATURE
CHARBONNEL Pascal	Maire – Président de séance	
TIQUEUX Frédérique	Conseillère municipale - Secrétaire de séance	